

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D033

Sécurisation RD305

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2024/033 en date du 09/02/2024, concernant la décision d'engager des travaux de sécurisation des entrée de bourg et de la route du Val de Loir (RD 305),

Vu la fréquentation importante des axes principaux de la RD 305 et RD 61 partie du bourg,

Vu les phases de test, de l'aménagement mis en place sur la route du Val de Loir, route de l'Aumônerie vers la place de l'Église,

Considérant qu'il est nécessaire de limiter la vitesse des véhicules dans le bourg, afin de renforcer la sécurité des usagers,

DECIDE

Article n°1 : La société SAVATTIER TP, dont le siège social est situé à Le Grand-Lucé - Z.A La Prairie - est retenue pour la mise en place de l'aménagement de la sécurisation sur la RD 305, entrée de bourg.

Article n° 2 : Le montant total de cet aménagement s'élève à 4 957.00€ hors taxes, soit 5 948.90€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 18/04/2024
Le Maire,
Monique TROTIN

